

RANDONNEE ORGANISEE PAR
LE LYCEE JEANNE D'ARC DE MONTAIGU
AU PROFIT DES ASSOCIATIONS :

« Les petits pas pour les grandes causes »
VENREDI 05 AVRIL
BALADE SEMI-NOCTURNE
11 Km /1 Ravitaillement/1Collation

Départs échelonnés de 17h00 à 19h30
 Prix minimum: 6 € par adulte
 3€ pour les -10 ans
 +1€ pour l'inscription sur place.

Renseignements et réservations : Lycée Jeanne d'Arc MONTAIGU : www.lja-ist.eu ou tel : 0251488710

LES BENEFICES DE L'OPERATION SERONT INTEGRALEMENT REVERSES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Avec l'aimable concours de l'association « les panards enflés » et le soutien de la Ville de MONTAIGU VENDEE.

LIEU => Départ et Arrivée = Cour du lycée Jeanne d'Arc, 3 Bd PARPAILLON 85600 MONTAIGU VENDEE.

HORAIRE => DEPARTS ECHELONNES ENTRE 17h00 et 19h30.

DISTANCE UNIQUE => ± 11 Km (Estimation 2h30).

LOGISTIQUE => PARKING VEHICULE POSSIBLE EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.

RAVITAILLEMENT : AU 6^{ème} Km + COLLATION EN FIN DE MARCHÉ.

CARTE DU PARCOURS : DISTRIBUEE AU DEPART DE LA MARCHÉ.

PREVOIR POUR CHAQUE MARCHEUR : > Un dispositif d'éclairage individuel.

> Des effets de couleurs vives voir réfléchissantes.

> Un téléphone portable dont le numéro figure sur la fiche d'inscription pour chaque marcheur ou groupe de marche constitué.

INSCRIPTIONS => Pour une bonne organisation de cette première édition, nous vous demandons de nous faire parvenir vos dossiers d'inscription (Tableau joint) et règlements (Les chèques sont à libeller à l'ordre du Lycée Jeanne d'Arc) avant le JEUDI 28 MARS 2019 par courrier à l'adresse suivante :

Lycée Jeanne d'Arc,

Des petits pas...

3 Bd PARPAILLON 85600 MONTAIGU VENDEE.

Nom	Prénom	Age	Participation	N° de PORTABLE
			€	
			€	
			€	
			€	
			€	
			€	
			€	
			€	
Total :			€	

Participation : A partir de 6 euros/adulte et de 3 euros /enfant de -10 ans. 1euro supplémentaire par inscription sera demandé sur place dans le cadre d'une inscription tardive.. (Chèque à l'ordre du lycée Jeanne D'Arc de Montaigu)

ADRESSE MAIL DE CONTACT : @

REGLEMENT SIMPLIFIE DE LA MARCHE SEMI-NOCTURNE DU 05 AVRIL 2019 :

- ⇒ Cet évènement n'est ni une course, ni une compétition, ni un audax et en y participant vous vous engagez à « marcher » et non à courir sur la totalité du parcours.
- ⇒ Tout animal de compagnie devra être tenu en laisse.
- ⇒ En complément des consignes qui vous seront données au départ, vous vous engagez à respecter les règles du code de la route mais également les règles environnementales (Gestion des déchets personnels...)
- ⇒ Le lycée Jeanne d'Arc met à disposition son parking dans la limite des places disponibles, mais ne saurait être tenu pour responsable des dégradations subies par ou sur les véhicules qui y stationneraient où y circuleraient à l'occasion de l'évènement.
- ⇒ Les marcheurs seront amenés à emprunter partiellement la voie publique. Ils n'y sont pas prioritaires. Conformément à l'article R219-4 du code de la route, les marcheurs sont tenus d'emprunter le côté DROIT de la chaussée empruntée.
- ⇒ Le lycée Jeanne d'Arc décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liés aux infractions que pourraient commettre les marcheurs.
- ⇒ Tout marcheur devra présenter au départ les dispositifs éclairants et/ou de signalisation réfléchissants. Leur port sera obligatoire sur la totalité du parcours.
- ⇒ Le parcours sera fléché et balisé. Des organisateurs bénévoles seront répartis sur des points identifiés sur la carte (distribuée au départ). Chaque marcheur pourra être invité à présenter sa carte d'inscription validée par l'organisateur aux points de contrôle et de ravitaillement.
- ⇒ Tout marcheur s'engage à l'inscription à avoir subi un examen médical destiné à l'assurer que son état de santé lui permet de parcourir la distance de 12 Km. La démarche d'inscription vaut déclaration sur l'honneur de bonne santé (y compris inscriptions groupées) et dégage de toute responsabilité le lycée Jeanne d'Arc organisateur de la marche, mais également les associations partenaires et bénéficiaires de la marche.
- ⇒ Tout marcheur inscrit devra être à jour de son assurance responsabilité civile. L'inscription déclaration sur l'honneur de cette condition.
- ⇒ Pour les marcheurs mineurs de 18 ans, évoluant sans leurs responsables légaux sur le parcours, une autorisation parentale (En pièce jointe) sera obligatoire à l'inscription.
- ⇒ Les Mineurs de 15 ans devront être accompagnés par un adulte dont le nom figurera sur la même feuille d'inscription.

Mme. M. _____

Ont pris connaissance du règlement de la marche du 05 avril 2019 et attestent sur l'honneur remplir favorablement les conditions de leur participation ainsi que celle de l'ensemble des participants inscrits sur la liste au dos.

Le cas échéant, ils autorisent en qualité de responsable légal :

_____ (Nom, Prénom)

Mineur âgé de _____ ans à participer : seul ou accompagné (Rayer la mention inutile)

Fait à _____ le _____ 2019

Signature :